

REUNION DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 10 heures 26 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME ZOHRA DARRAS, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, Mme HOLLEVILLE MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. DELNEF pour M. STOTER, Mme QUIGNON pour Mme BENEDINI, Mme DARRAS pour M. LEC, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU.

M. le Président salue le retour de M. LOGNON en bonne santé au sein de l'Assemblée.

(Applaudissements de l'Assemblée tandis que M. LOGNON rejoint son siège)

M. le Président indique qu'en raison d'un problème technique de messagerie le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 n'a pas pu être transmis par courriel mais qu'il a été affiché ce matin dès 9 heures à l'entrée de la salle Max Lejeune.

M. VARLET indique que ce problème, dû à la déficience d'un disque dur, est désormais résolu.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est adopté à l'unanimité, le groupe Rassemblement national s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. PIOT pour M. DAVERGNE.

19.1.46. - OPERATIONS FINANCIERES : DECISION MODIFICATIVE 2019 BUDGET PRINCIPAL - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité : les groupes «Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste», «Parti communiste français», « les Elues Ecologistes », «Génération.s» et «Somme à Gauche» votant contre, le groupe «Rassemblement National» s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. HERTAULT pour Mme MARTIN.

19.1.47. - SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure

Mme DENIS fait observer qu'elle aurait aimé que soit présentés dans ce rapport l'empreinte carbone de chaque politique conduite par la collectivité ainsi que les moyens mis en oeuvre par la collectivité dans la lutte contre le changement climatique. Elle aurait souhaité disposer du bilan des actions menées en faveur du développement durable mais également des actions restant à engager.

M. STOTER souhaite connaître le lien entre ce rapport et la nouvelle démarche d'innovation de la collectivité.

Mme LEPRESLE juge paradoxale la lutte contre le gaspillage alimentaire qu'elle met en parallèle avec le vœu déposé contre les repas végétariens. Enfin, elle estime que la stratégie de lutte contre la pauvreté doit se diriger contre la reproduction des schémas de pauvreté et qu'il faut pour cette raison soutenir le fonctionnement des modes de garde collectifs.

M. le Président indique à Mme DENIS qu'il prend acte de ses recommandations pour le futur. Il précise à Mme LEPRESLE qu'il n'est pas opposé aux repas végétariens et ne souhaite pas non plus imposer les repas carnés mais qu'il veut offrir le choix aux collégiens dans leurs repas. Concernant le soutien au fonctionnement des modes de gardes collectifs, M. le Président lui rappelle que la collectivité les accompagne techniquement au travers du soutien à l'investissement et des contrats de territoire ; les aides directes aux familles relevant de la compétence de la Caisse d'Allocations

Familiales. Puis, il confirme à M. STOTER que le développement durable est intégré dans la politique d'innovation par le biais du développement de l'initiative locale et frugale.

M. STOTER suggère à M. le Président de soutenir de manière accrue les éco-festivals tel que le R4 de Revelles en raison de leur exemplarité plutôt que d'envisager la fin de leur gratuité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour M. SOMON.

Il est pris acte par l'assemblée de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

19.1.49. PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 et 2) - Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure

Mme WYBO défend l'amendement proposé par son groupe.

Mme HIVER expose l'irrecevabilité de cet amendement du groupe « Rassemblement National ». L'irrecevabilité est constatée par l'assemblée.

M. LEC défend l'amendement « Renforcer la démocratie avec la retransmission en direct des sessions de l'assemblée départementale ».

Mme HIVER motive le rejet de cet amendement.

Il est procédé à un vote. L'amendement est rejeté. Le groupe « Unis pour la Somme » votant contre et le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

M. LEC défend l'amendement « Pour une expérimentation du revenu de base ».

M. le Président rappelle que lors de la séance de travail relative à la présentation du plan pauvreté il avait été fait état d'un projet de loi sur le revenu universel d'activité.

Mme HIVER motive le rejet de cet amendement, incohérent en raison de son absence de base juridique.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté. Les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement national » votant contre.

A la demande de Mme DENIS, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11 heures est reprise à 11 heures 05)

Mme DENIS demande à ce que chaque groupe puisse s'exprimer sur les amendements dans un esprit constructif et conciliant.

M. le Président lui rappelle qu'il reste maître de la conduite des débats.

M. STOTER défend l'amendement « Le Conseil départemental doit assurer ses compétences grâce à un emploi territorial renforcé ».

Mme HIVER motive le rejet de l'amendement.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement national » votant contre.

Mme HIVER motive l'irrecevabilité de l'amendement « Développer une innovation sociale au service des Samariens ». L'assemblée constate l'irrecevabilité de cet amendement.

M. STOTER constate l'importance de ce rapport, premier rapport sur lequel l'opposition s'exprime suite à la modification de la présentation.

Après s'être félicité des débats courtois en première commission, il constate que ce rapport prévoit un montant de recettes de fonctionnement de plus de 524 millions d'euros et des recettes d'investissement de 82 millions d'euros.

Pour M. STOTER, le fait que ce rapport recouvre cinq programmes importants, à savoir les opérations financières, les ressources humaines, l'aide à la décision, la communication et l'environnement de travail, rend le vote de l'opposition délicat. Il fait état des économies réalisées sur les rémunérations et juge que le document « Refondation » continue de produire ses effets.

Avant d'indiquer que son groupe votera contre, il souhaite connaître le délai entre le départ d'un agent et son remplacement c'est à dire la durée moyenne pendant laquelle le poste est à « découvert ».

Mme WYBO, après avoir constaté et regretté la présentation des rapports qui rend illisible le vote car elle n'est jamais pour ou contre la totalité d'un rapport, indique qu'elle votera contre.

M. CASIER fait état des mêmes difficultés issues de la présentation des rapports. Il cite Emile Durkheim : « Le tout est supérieur à l'addition des parties » et affirme que l'opposition n'est plus en

mesure de voter pour des dispositifs car le traitement est désormais globalisé. Ainsi, pour M. CASIER cette globalisation conduit à donner son accord ou exprimer son désaccord sur une politique globale alors qu'un accord pourrait être trouvé sur une partie.

Il indique donc que son groupe se trouve dans l'obligation de voter contre.

Mme DENIS exprime son accord avec les propos de ses collègues MM. CASIER et STOTER. Après avoir reconnu que les discussions en commission sont intéressantes, elle juge que le temps de travail des commissions doit être prolongé. Elle affirme que des projets tels que l'introduction de repas bio dans les collèges ou la mise en place du budget participatif nécessitent des agents pour les mettre en oeuvre et que faire des économies sur les ressources humaines est en contradiction avec ses actions. En conclusion, elle juge important de stabiliser le nombre d'agents.

Mme HIVER assure à M. STOTER que les chiffres demandés pourront lui être fournis par catégorie de personnel ; mais lui précise toutefois que certains postes techniques rencontrent systématiquement des difficultés de recrutement. Elle rappelle la charte des parcours professionnels adoptée cette année qui permet la réduction des délais de recrutement ainsi que la mise en place d'un groupe de travail «recrutements et mobilités».

Elle indique à Mme DENIS que la mise en place de nouvelles politiques n'est pas synonyme de nouveaux recrutements car l'innovation est participative et frugale.

M. le Président se défend de toute volonté de ralentir les recrutements mais ne peut que constater les difficultés. Il précise à Mme DENIS que les commissions sont libres de se réunir autant que de besoin.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité : les groupes «Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste», « Générations.s », « les Elues Ecologistes », « Somme à Gauche » et « Rassemblement national » votant contre.

M. le Président donne lecture de la question orale suivante posée par Mme WYBO au nom du groupe « Rassemblement National » sur l'innovation managériale : « Lors de la session du budgetaire supplémentaire 2019, un crédit de 300.000€ en dépense de fonctionnement à été inscrit afin d'engager une prestation d'accompagnement de la démarche d'innovation managériale. Où en sommes-nous à ce jour dans sa mise en place ? Quelles sont les innovations managériales proposées ou identifiées par le prestataire? Pouvez-vous nous préciser à nouveau l'identité du prestataire extérieur en charge du projet ? »

M. le Président y apporte la réponse suivante : « Après avis de la CAO le 14 octobre dernier, l'accord cadre n°2019-041 relatif à l'accompagnement du Département de la Somme dans le déploiement

de sa démarche managériale a été notifié le 12 novembre suivant au candidat retenu: Toscane et Cie, 92 boulevard du Général de Gaulle à Roubaix (59100).

Les prestations suivantes ont démarré dans le cadre de ce marché :

- L'accompagnement méthodologique et l'accompagnement de la démarche. Sur ce volet, le prestataire a démarré son travail d'accompagnement méthodologique de l'équipe de direction générale (animation d'un premier séminaire les 21 et 22 novembre 2019) ;
- L'accompagnement des managers dans la démarche : mise en place d'une école du management. Sur ce volet, le calendrier des formations est en cours de finalisation pour 2020. Le parcours de formation comprendra 4 modules de 2 jours, espacés d'environ 2 mois. Une session pour 2 premiers groupes comprenant chacun 18 cadres est en cours de planification pour fin janvier-début février. L'objectif est de former la totalité des supérieurs hiérarchiques (environ 250 cadres) en 2020-2021.

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont(extrait du CCP) :

- développer la confiance afin d'améliorer les qualités d'écoute des individus et du collectif, d'encourager les initiatives et de développer la créativité, et de développer la coopération et de décroiser les silos ;
- développer la confiance afin de favoriser au bout du compte la posture basse indispensable à la mise en place d'une innovation collaborative et frugale, principes fondateurs de la démarche proposée par le Président à l'assemblée départementale en juin dernier
- construire une culture managériale fondée sur la confiance et la responsabilisation de chacun. »

19.1.50. - BUDGET ANNEXE - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL (MISSION 1) - Mme Christelle HIVER, Présidente , rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

M. STOTER rappelle que le budget annexe « actions sociales » est également abondé par la participation des agents. Il constate que le financement à une assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'une convention de participation pour la prévoyance des agents est financée grâce à la réduction des dépenses liée aux commandes de titres restaurant.

Mme HIVER lui indique que la baisse du nombre de titres restaurant est également liée à l'application stricte de la réglementation.

19.1.51. - BATIMENTS (MISSIONS 02-03 -08 -10- 12 -15) - M. Hubert de JENLIS, rapporteur

M. LEC défend l'amendement déposé par les groupes de Gauche.

M. de JENLIS motive le rejet de cet amendement.

M. le Président rappelle que le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'investissement dans les collèges du département a montré que la majorité précédente était loin d'être exemplaire en la matière.

Il est procédé à un vote, l'amendement est rejeté, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

M. STOTER, après avoir jugé que la courtoisie doit être de mise lors des échanges en assemblée, indique que son groupe votera contre. Enfin, M. STOTER demande une présentation des frais engagés par la collectivité pour la mise en place des nouveaux CDER.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. VARLET pour Mme MORDACQ.

Après avoir ironisé sur l'élégance des propos du rapporteur, Mme DENIS revient sur l'urgence de la rénovation des collèges dont la plupart ont été construits dans les années 1970. Elle évoque la situation des collèges Jean Marc Laurent et Guy Maréchal à Amiens. Puis, elle indique que son groupe votera contre ce rapport car elle aurait préféré que la collectivité soutienne l'investissement dans des politiques décarbonées que l'investissement dans les infrastructures. Enfin, elle demande qu'une présentation soit faite sur le projet de construction de la bibliothèque départementale.

M. CASIER intervient en complément des propos de Mme DENIS et invite ses collègues à mesurer l'ampleur du problème issu de la vétusté des établissements scolaires notamment des Pailleron 1.

M. RENAUX se dit gêné des propos du rapporteur qualifiant la réhabilitation du collège de Rivery de «brillant». Il en reconnaît le coût important mais souligne que les équipes éducatives en sont très satisfaites. Il affirme qu'il est nécessaire de reconnaître que certains des dispositifs ne sont pas adaptés à cet établissement. Il rappelle la difficulté à l'époque due à la volonté des parents de ne pas délocaliser les élèves pendant les travaux. Il regrette que ce collège n'ait jamais été inauguré.

Puis, M. RENAUX voudrait connaître le sort du centre administratif départemental : démolition, vente ou reconversion.

En conclusion, il affirme ne pas opposer le crédit à la rénovation énergétique à la nécessité d'entretenir les infrastructures routières.

Mme DAMIS-FRICOURT estime que si le rapporteur s'est montré irrespectueux envers un collègue de l'opposition, il doit être rappelé à l'ordre par M. le Président. Elle trouve maladroit de qualifier de «brillante» la rénovation du collège de Rivery qui se voulait «HQE». Enfin, elle attire l'attention sur la situation du collège de Feuquières-en-Vimeu.

M. de JENLIS indique à M. STOTER que la présentation des rapports n'est pas plus longue qu'antérieurement. Concernant le collège de Rivery, il estime que rénover un collège ne doit pas obérer la rénovation des autres collèges.

M. le Président souligne que la présentation des rapports répond à une logique de présentation par grandes politiques et qu'il s'agit ici de la politique patrimoniale de la collectivité. Il informe M. STOTER qu'un bilan des CDER vient d'être adressé de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

Il indique à Mme DAMIS-FRICOURT avoir demandé les crédits consacrés depuis trois ans aux travaux du collège de Feuquières en Vimeu.

Concernant la bibliothèque départementale, M. le Président invite ses collègues à rencontrer la directrice sur place plutôt que de solliciter l'organisation de réunions auxquelles les élus sont finalement peu présents.

S'adressant à M. CASIER, M. le Président dit se réjouir de ses propos qui démontrent la nécessité de s'adapter à l'évolution démographique et à évaluer les coûts de fonctionnement en comparaison des coûts de construction.

Il l'invite également à prendre connaissance des actions menées pour la restructuration de la carte scolaire à Toulouse et à Nîmes afin de constater les évolutions en terme de mixité sociale.

Il rappelle le caractère déraisonnable des 89 millions d'euros ouverts en autorisation de programme sous la mandature précédente pour réaliser un seul collège et estime que la qualité «HQE» peut être atteinte sans faire « high tech ».

Il indique à M. RENAUX que le centre administratif départemental est mis en vente à 4,4 millions d'euros.

Il indique à Mme DAMIS-FRICOURT être attaché au respect du règlement intérieur et dit rappeler régulièrement à l'ordre des orateurs irrespectueux.

Mme MAILLE-BARBARE indique à ses collègues avoir, avec les agents du Département, visité les 50 collèges du département et y être retournée à la demande des établissements, le traitement des urgences étant prioritaire.

M. le Président indique qu'en 2019 le collège de Feuquières-en-Vimeu a bénéficié de 150 000 euros de travaux. Il remercie les services des bâtiments départementaux pour leur réactivité.

M. DAVERGNE fait état, en tant que conseiller départemental du canton de Feuquières-en-Vimeu, des besoins importants du collège de son canton, notamment en termes de sécurité, chauffage ou pour les locaux des SEGPA.

M. le Président dit partager ce point de vue mais lui rappelle qu'il avait l'opportunité de régler ce problème lorsqu'il était aux affaires. Qu'aujourd'hui le montant consacré aux travaux est passé de 800 000 à 3 millions d'euros et que les travaux de sécurité sont engagés prioritairement.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité : les groupes « Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste », « Générations.s », « les Elues Ecologistes », « Somme à Gauche » et « Rassemblement national » votant contre.

19.1.52. - SÉCURITÉ (MISSION 9) - M. José SUEUR, rapporteur

M. le Président indique à M. STOTER que la contribution de la collectivité au SDIS avait déjà augmenté en 2018 grâce à la clause de revoyure de la convention permettant d'analyser les besoins et d'adapter les investissements du SDIS en fonction du SDACR et de cette clause de revoyure.

Il est procédé à un vote : les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité. Les groupes « Générations.s » et « les Elues Ecologistes » s'abstenant.

19.1.53. - DESIGNATIONS - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

Mme MORDACQ présente l'amendement déposé par M. le Président relatif à la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion (IDEFHI) et M. DEWAELE est proposé pour y siéger.

Il est procédé à un vote, l'amendement est adopté à la majorité : les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes » et « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

M. Marc DEWAELE est désigné pour siéger au conseil d'administration de l'IDEFHI.

M. STOTER fait remarquer que M. Stéphane DECAYEUX siégeant déjà peut-être à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, il y aurait une incompatibilité à ce qu'il siège au sein du Comité Syndical Mixte Baie de Somme.

M. le Président précise que ce point va être éclairci, et que le rapport sera éventuellement représenté au vote de l'Assemblée si nécessaire.

Il est procédé à un vote sur les désignations suivantes qui sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote :

- Comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées : quatre titulaires : MM DECAYEUX et NOIRET, MMES MARTIN et DAMIS-FRICOURT
- Conseil d'administration de l'IPAG : un titulaire : Mme HIVER ;

19.1.54 - VOEU «L'OPINION PUBLIQUE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL NE PEUVENT ADMETTRE LE DESASTRE FINANCIER DE WHIRLPOOL» (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Générations.s ») M. Francis LEC , rapporteur

Mme HIVER s'étonne de la teneur de ce voeu. Elle précise que pour se constituer partie civile, il faut démontrer qu'il y a un dommage distinct de celui de l'Etat. Or les dépenses du Département n'ont pas été impliquées, seuls des moyens humains ont été alloués et de façon modeste. Elle propose de rejeter ce voeu.

Mme WYBO déclare que son groupe votera ce voeu, dans la mesure où il est cohérent avec la position des élus du « Rassemblement National ».

M. LEC rappelle que les conditions pour se constituer partie civile : un intérêt direct et un préjudice lié à l'infraction.

M. Le Président précise à M.LEC qu'il est convié régulièrement à participer au Comité de suivi pour Whirpool organisé par Mme la Préfète de la Somme. Il lui propose de le tenir informé.

Il est procédé à un vote, le voeu est rejeté le groupe «Unis pour la Somme» votant contre.

**19.1.55. - VOEU «LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME MOBILISE AU COTE DES FORCES SOCIALES»
(déposé par les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », « Générations.s ») M. Francis LEC, rapporteur**

Mme HIVER invite M. LEC à prendre l'attache des parlementaires de la Somme afin de faire pression sur ce dossier auprès du Gouvernement.

Mme WYBO se déclare solidaire de ce mouvement social de grande ampleur qui exprime la souffrance d'une partie de la population et s'inquiète pour l'avenir des jeunes. Elle regrette d'une part, que ce voeu s'oriente plus sur la défense des organisations syndicales que de la population et, d'autre part que des familles ne pourront passer Noël en famille en raison des grèves. Elle annonce que son groupe s'abstiendra.

M. RENAUX informe que son groupe ne prendra pas part au vote, estimant que ce voeu est trop en retrait des revendications de la population.

Il est procédé à un vote. Le voeu est rejeté, les groupes «Unis pour la Somme » votant contre, « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste » ne prenant pas part au vote et le groupe «Rassemblement National» s'abstenant.

Le Président annonce que les commissions 1, 2, 3 et 6 se réuniront à 14 heures 20, que la réunion de travail relative à la déontologie des élus se déroulera à 14 heures 45 et que la séance reprendra à 15 heures 30.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 13 heures 19 est reprise à 16 heures 08)

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental :

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME ZOHRA DARRAS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. RENE LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. PHILIPPE VARLET

En réponse à M. CASIER, M. le Président précise l'ordre de passage des rapports des commissions : troisième, quatrième, deuxième, cinquième puis sixième sous réserve de la présence en séance publique des vice-présidents en charge des dossiers.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour Mme BENEDINI, M. DELNEF pour M. STOTER, Mme DARRAS pour M. LEC, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

M. le Président indique que le groupe « Les Elues Ecologistes » a déposé un amendement sur le rapport 19.6.19 « Développement agricole ».

19.3.21. - ENVIRONNEMENT (MISSION 6) - M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur

M. LEC défend l'amendement relatif au bioéthanol et en faveur du pouvoir d'achat.

M. HAUSSOULIER motive le rejet de l'amendement.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté : le groupe «Unis pour la Somme» votant contre, les groupes «Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste» et «Parti Communiste Français» s'abstenant.

Mme DENIS défend l'amendement sur l'éducation à l'environnement.

M. HAUSSOULIER motive le rejet de cet amendement par la perte de la clause de compétence générale issue de la loi NOTRe.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis M. RENAUX pour Mme MARCHAND.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté : les groupes «Groupe Unis pour la Somme» et «Rassemblement National» votant contre.

Mme DENIS estime que ce rapport est insuffisant au regard du thème abordé. Elle regrette le rejet des deux amendements et déclare que son groupe votera contre cette délibération.

M. LEC annonce que son groupe votera pour cette délibération, malgré le rejet des deux amendements.

Il est procédé à un vote les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité : les groupes «Généralisations.s» et «Les Elus Ecologistes» votant contre.

19.3.22. - AMÉNAGEMENT (MISSION 7) - M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur,

Mme WYBO précise qu'elle a pris beaucoup de plaisir à lire ce rapport et qu'il est opportun d'ouvrir les aides départementales aux communes de moins de 15000 habitants. En conséquence son groupe votera cette délibération.

Mme DAMIS-FRICOURT demande si les représentants au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard doivent participer au vote de cette délibération.

M. le Président lui précise que chacun est libre de son choix.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

19.4.11. - INFRASTRUCTURES (MISSION 08) - Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure,

M. DAVERGNE se déclare favorable à la plupart des actions présentées au rapport mais que son groupe votera contre car des points de désaccords persistent.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre cette délibération, car est en désaccord avec l'aéroport d'Albert et selon elle en raison de l'insuffisance des crédits consacrés aux voies vertes et à la véloroute.

Mme WYBO estime que 99% des mesures de ce rapport consacré à l'entretien des routes sont bonnes car liées à la sécurité. Néanmoins elle ne participera pas au vote, eu égard à la manière dont est traité le dossier du contournement Corbie-Fouilloy, selon elle.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité : les groupes «Groupe Somme à Gauche», «Généralisations.s», «Les Elus Ecologistes» votant contre, le groupe «Rassemblement National» ne prenant pas part au vote.

En réponse à la concernant le contournement Corbie-Fouilloy, M. le Président donne lecture de question orale suivante posée par M. GAFFEZ au nom du groupe « Rassemblement National : « Nous apprenons à la lecture de votre budget primitif page 334 « La nouvelle desserte Corbie-Fouilloy

n'a pas été retenue pour le PPI 2016-2021 en raison de l'impossibilité d'esquisser un projet de co-financement avec les collectivités (Région dans le cadre du futur réseau d'intérêt régional RRIR et la communauté de communes du Val de Somme). Pouvez-vous nous en dire plus ? Le projet de contournement est-il définitivement enterré ? » .

M. le Président apporte la réponse suivante : « Je vous confirme que la réponse qui vous avait déjà été faite sur le sujet lors de la session du DOB de novembre 2019 est bien à nouveau mise noir sur blanc dans le budget primitif page 334 (dernier paragraphe). Je vous rappelle en particulier la décision que nous avons prise, lors de notre réunion du 26 juin dernier d'inscrire une nouvelle autorisation de programme de 1 200 000 € pour la réalisation des études opérationnelles de la desserte Corbie-Fouilloy afin de rendre possible la réalisation des travaux dans un prochain PPI. C'est dans cette perspective que le projet de budget 2020 sollicite l'inscription de 84 000 € de crédits de paiement. Les études faune-flore à actualiser ont démarré il y a maintenant trois mois et sont réalisées par le cabinet CERE. La durée de ces études est d'une année entière afin de disposer d'un cycle biologique complet sur cette période avec un enjeu particulier sur les zones humides à proximité du canal de la Somme. Ce travail permettra de cerner le contour des futures études réglementaires et opérationnelles. La prochaine étape concernera donc le lancement des études réglementaires (DUP, Loi sur L'eau,...). »

Mme WYBO rappelle que ce contournement est au coeur de querelles politiques depuis au moins trois mandats.

M. le Président fait part de son incompréhension face à de tels propos et lui rappelle qu'il n'y a aucun problème entre le Département et la Communauté de Communes du Val de Somme.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis, Mme MARCHAND pour M. CHAIDRON.

19.4.12. - BUDGET ANNEXE PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) - Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16 heures 58 est reprise à 17 heures 06)

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental,

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS,

MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMAN, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME ZOHRA DARRAS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. RENE LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. PHILIPPE VARLET

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

19.4.13. - VOEU «POUR DES GARANTIES SUR L'AVENIR DES DESSERTES A LA GARE TGV HAUTE-PICARDIE» (déposé par le groupe « Unis pour la Somme ») - Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure,

Mme WYBO annonce qu'elle ne participera pas au vote et regrette que ce voeu concerne la desserte d'une ligne TGV nationale, et que personne ne se mobilise pour les dessertes locales et notamment Méricourt qui faisait l'objet d'une proposition de la part de son groupe.

M. le Président rappelle à Mme WYBO que ce voeu n'a pas été transmis dans le respect du règlement intérieur tant quant au le délai de dépôt que quant au nombre de signataires. Il lui affirme qu'elle n'est pas la seule à défendre les lignes ferroviaires en milieu rural et qu'il soutient les dessertes de proximité.

M. DAVERGNE tient à souligner la différence entre «SNCF réseau» qui s'occupe des infrastructures et la SNCF qui gère le trafic voyageur.

M. SUEUR donne un complément d'information à M. DAVERGNE présent au Comité Régional TER en précisant qu'une convention a été signée entre la Région Hauts de France et la SNCF visant à améliorer le service.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis Mme DELETRE pour M. JARDE.

Il propose Mme MORDACQ en qualité de secrétaire de séance suite au départ de Mme DELETRE. Cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DAVERGNE pour M. PIOT.

Mme LHOMME remercie M. Jean-Gabriel GEORGES, Directeur Général Adjoint équipement du Département ainsi que ses services pour la qualité de leur travail.

M. Le Président remercie également toutes les Directions Générales Adjointes pour le travail accompli.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, le groupe «Rassemblement National» ne prenant pas part au vote.

19.2.54. - ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme WYBO défend l'amendement déposé par son groupe relatif aux financements des associations dans le cadre de l'accueil de mineurs non accompagnés.

Mme CARON-DECROIX motive le rejet de cet amendement.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes «Groupe Unis pour la Somme», «Génération.s.», « Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste », «Parti Communiste Français», «Les Elus Ecologistes» votant contre et le «Groupe Somme à Gauche» s'abstenant.

M. LEC défend l'amendement concernant le soutien aux familles avec le fonds d'aide aux cantines pour les écoles élémentaires.

Mme CARON-DECROIX motive le rejet de cet amendement.

M. le Président rappelle à M. LEC que la suppression de l'aide aux cantines s'est faite dans le cadre des RPC mais aussi suite à la mise en oeuvre de la loi NOTRe, par un gouvernement de Gauche.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté : le groupe « Unis pour la Somme» votant contre.

Mme DAMIS-FRICOURT souligne la qualité du travail des élus et des directeurs en commission. Elle regrette que la nouvelle présentation des rapports empêche toute distinction dans le vote des politiques. Elle souligne l'implication de Mme CARON-DECROIX et des services de l'administration dans les dossiers.

Elle reconnaît des progrès dans l'évolution des politiques avec notamment, la création de postes d'éducateurs spécialisés, une meilleure prise en charge des MNA, le recrutement d'assistants familiaux avec une légère augmentation de la prime à l'accueil du troisième enfant. Néanmoins, elle estime que cela reste insuffisant. Elle formule une critique sur les séjours à destination des enfants de l'ASE car les crédits n'ayant pas été consommés, ils ont été de ce fait réduits de moitié. Elle regrette

qu'il ne soit plus possible d'offrir de véritables longs séjours aux enfants. Elle constate aussi des difficultés d'insertion des jeunes sortants de l'ASE en rappelant la diminution des aides allouées pour les contrats jeunes majeurs dès le début du mandat du Président. Enfin, elle dénonce un manque de moyens pour le CDEF et annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Mme LEPRESLE formule les mêmes remarques que Mme DAMIS-FRICOURT à savoir une amélioration globale en faveur de la protection de la jeunesse, un progrès avec le recrutement d'éducateurs spécialisés en soulignant le caractère précaire de leur statut. Elle regrette l'insuffisance du montant et la durée des aides des Contrats jeunes majeurs, le manque de soutien dans le fonctionnement des crèches communales malgré les aides à l'investissement et la baisse des crédits alloués à l'association Agena.

Mme WYBO dit soutenir 99% des actions et dispositifs du rapport mais en raison de son opposition à la prise en charge des « clandestins MNA » se dit dans l'obligation de voter contre.

M. le Président rappelle à Mme WYBO que tous les MNA ne sont pas « clandestins » tant que la Préfecture n'a pas statué sur leur sort. Il précise aussi que l'évolution des contrats jeunes majeurs sur une prise en charge au-delà de leurs 18 ans fait partie des objectifs du plan pauvreté.

M. LEC annonce que son groupe s'abstiendra. Il reconnaît le travail considérable effectué dans le domaine de la petite enfance mais son retard aussi estimant que les budgets sont insuffisants. Il excuse Mme DARRAS en mission à l'étranger. Puis, M. LEC demande une évaluation financière des sommes engagées vers les associations ainsi que les perspectives de travail avec ces dernières. Il juge que le secteur prévention spécialisée n'est pas assez priorisé dans le plan pauvreté.

Mme CARON-DECROIX rappelle que lors de la réunion de travail de ce matin, il a été exposé que le Département s'investit dans la prévention spécialisée avec le recrutement d'éducateurs spécialisés contrairement à d'autres Départements. Elle déclare qu'il est inacceptable d'utiliser le terme « clandestins » en parlant des enfants pour lesquels de toute façon une évaluation est faite à leur arrivée qui permet d'acter leur minorité ou non.

Mme WYBO maintient ses propos car selon elle, des clandestins n'ont pas de titre de séjour en règle.

M. le Président s'inscrit en faux contre ces propos car la plupart de ces jeunes sont en situation régulière et en attente d'une évaluation de leur minorité. Il l'invite à rencontrer les agents évaluateurs de ces jeunes qui ont la chance de les rencontrer au-delà des mafias et des passeurs.

A M. LEC qui se réjouit de l'évolution des politiques, M. le Président précise que la majorité porte une véritable politique, de l'enfance, de l'autonomie, de l'insertion contrairement à avant 2015

où seules des subventions de fonctionnement étaient votées sans véritable politique. Il qualifie la mise en œuvre du plan pauvreté de grande ambition départementale.

M. JARDE indique qu'il ne prend pas part au vote en tant que chef de cellule de l'évaluation de minorité.

Monsieur le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité. Les groupes « Rassemblement national » votant contre, « Groupe Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste », « Parti communiste français » et « les Elus Ecologistes » s'abstenant. M. JARDE ne prenant pas part au vote.

À la demande de Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 18 heures 12 est reprise à 18 heures 21)

M. le Président constatant l'absence de quorum suspend la séance.

(La séance suspendue à 18 heures 22 est reprise à 21 heures 05)

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental :

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JOSE SUEUR, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, M. CLAUDE CHAIDRON, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, MME DOLORES ESTEBAN, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. RENE LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMAN,

Mme DAMIS-FRICOURT fait remarquer que les travaux auraient pu se poursuivre le lendemain voire le surlendemain, qu'il est irrespectueux de ne pas tenir compte des contraintes entre autres familiales pour les femmes et de ne pas s'étonner si elles ne s'engagent pas davantage en politique.

M. le Président précise que les plannings des sessions sont donnés suffisamment à l'avance afin que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires pour être présent.

19.2.55. - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 04) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

M. LEC défend l'amendement relatif à la politique de la ville.

M. le Président indique à M. LEC qu'il existe de nombreux dispositifs permettant d'intégrer les personnes en difficultés notamment par le biais du Canal Seine Nord Europe « canal solidaire » pour les bénéficiaires du RSA et ce, dans différents corps de métiers.

M. VARLET indique qu'il siégeait, cet après midi, au Conseil de surveillance de la société du Canal Seine Nord Europe au cours duquel ont été votés différents contrats dans lesquels apparaîtra une clause « insertion » dans la mesure du possible.

M. DEWAELE motive le rejet de l'amendement.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement national » votant contre.

M. LEC défend l'amendement relatif aux aides exceptionnelles.

Mme de WAZIERS motive le rejet de l'amendement en indiquant que les crédits ayant été sous consommés en 2018 et 2019, le budget prévu au présent budget primitif est donc suffisant.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre et le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

M. LEC défend l'amendement relatif au plan de lutte contre la pauvreté.

Mme de WAZIERS propose de rejeter l'amendement au motif que la collectivité est déjà engagée dans un ambitieux projet de lutte contre la pauvreté.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre et le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

Mme LEPRESLE demande qu'à l'avenir une heure de début et de fin de séance soit annoncées dans les déroulés de séance transmis afin de s'organiser pour la vie familiale et défend l'amendement concernant le grand plan isolation des logements samariens.

Mme de WAZIERS motive le rejet de l'amendement.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme » votant contre et le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

M. LEC défend l'amendement visant à l'amélioration de la démocratie participative en renforçant l'Economie Sociale et Solidaire dans le département.

Mme de WAZIERS motive le rejet de l'amendement et s'étonne de son maintien en raison de son incohérence.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes «Unis pour la Somme » et « Rassemblement national » votant contre.

Mme DAMIS-FRICOURT apporte une précision sur ses propos de début de séance dans lesquels elle ne visait pas uniquement les femmes mais toutes personnes ayant une charge de famille.

Elle regrette l'obligation de se prononcer pour une politique globale et non pour des actions pertinentes. Elle revient sur les aides exceptionnelles et sur la sous consommation des crédits alléguée. Elle se dit étonnée car sur le terrain il lui est indiqué que l'enveloppe est consommée dans sa totalité.

Elle s'interroge également sur la mise en œuvre pratique du bénévolat et de sa valorisation pour les bénéficiaires du RSA qui, selon elle, prend tout son sens que s'il est choisi sur la base du volontariat. Elle s'interroge sur une éventuelle baisse des allocations suite à l'arrêt du bénévolat par le bénéficiaire car il est inscrit dans le contrat d'engagement réciproque. Concernant les missions de contrôle des bénéficiaires du RSA, elle estime que des moyens devraient être engagés dans la lutte contre le non-recours à l'allocation.

Pour conclure, Mme DAMIS-FRICOURT annonce que son groupe votera contre cette délibération.

Mme de WAZIERS expose la manière dont le bénévolat est inscrit dans le contrat d'engagement réciproque : il s'agit d'une démarche valorisable et elle rappelle que son inscription est obligatoire au regard de la loi.

Elle précise que les missions de contrôle des bénéficiaires du RSA ont permis de constater que certains bénéficiaires pouvaient prétendre à l'ouverture d'un droit à la retraite et qu'ils ont été accompagnés dans les démarches.

M. le Président fait part de sa visite dans une banque alimentaire et du souhait des associations de travailler avec des personnes bénéficiaires du RSA en bénévolat, au travers du contrat d'engagement réciproque car cela a permis de déboucher sur des emplois. Il précise qu'il ne faut pas voir cela comme une mesure de coercition mais d'accompagnement social et d'insertion et qu'elle fait partie de l'Economie sociale et solidaire défendue par l'opposition.

Mme WYBO déclare soutenir à 100% les mesures tournées vers l'emploi. Elle regrette que la présentation des rapports pénalise le vote par action. Néanmoins, son groupe votera pour afin d'encourager les mesures prises et de mettre en avant les bons dispositifs.

M. LEC déclare que son groupe votera contre cette délibération tout en se disant rassuré par les propos de Mme de WAZIERS, il dit regretter le rejet des amendements de l'opposition. Puis, il affirme que le délai pour obtenir un rendez vous avec un référent RSA est trop long ce qui occasionne des problèmes dans la mise en œuvre des contrats d'engagements réciproques.

Il insiste sur l'insincérité du budget et sur l'insuffisance de crédits pour le RSA avec un manque de 3 millions d'euros, selon lui.

Mme MARCHAND pense que ce rapport va dans le bon sens mais que s'interroge sur la question de la proximité sur les prestations et allocations. Elle votera pour et remercie Mme de WAZIERS pour la présentation régulière d'états des lieux et de bilans.

M. CASIER interroge Mme de WAZIERS sur le nombre d'allocataires réel du RSA et le nombre de ceux qui pourraient potentiellement y avoir recours.

Mme de WAZIERS précise qu'il est difficile d'estimer ces chiffres. Elle rappelle que tout est mis en œuvre afin que les personnes soient informées des droits auxquels elles peuvent prétendre.

M. le Président affirme que la dématérialisation peut améliorer l'accès aux droits et cite l'exemple de Pôle emploi ou de la CAF dont le nombre de nouveaux dossiers est plus important avec la dématérialisation. Il indique que dans le cadre du plan pauvreté, un accueil inconditionnel a été ouvert dans Quartier Pierre Rollin à Amiens et qu'un autre le sera prochainement dans le quartier Etouvie à Amiens. Il dit espérer aussi un futur déploiement en milieu rural et cite l'exemple de Moreuil.

Il précise également que le taux de contrats d'engagements réciproques est variable suivant les territoires.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes «Somme à Gauche », « Génération.s » et « les Elues Ecologistes » votant contre.

19.2.56. - BUDGET ANNEXE - FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (MISSION 4) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure,

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Génération.s » et « les Elues Ecologistes » s'abstenant.

19.2.57. - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) - M. Marc DEWAELE , Président, rapporteur,

Mme de WAZIERS expose l'irrecevabilité de l'amendement du groupe Rassemblement National. L'irrecevabilité est constatée par l'assemblée.

M. DEWAELE expose l'action de la conférence des financeurs et s'étonne de la méconnaissance du dispositif et du dépôt de cet amendement.

M. LEC défend l'amendement relatif à la création d'un Conseil départemental sénior.

M. DEWAELE motive le rejet de l'amendement.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme » votant contre.

Mme DAMIS-FRICOURT regrette que la thématique de l'autonomie soit traité à une heure si tardive. Elle rappelle la non compensation de l'APA par l'Etat et remarque un progrès dans la réévaluation de l'APA même si cela reste insuffisant.

Elle remercie M. DEWAELE pour son aide envers l'association du Vimeu Vert qui rencontre des difficultés lourdes. Abordant la question du vieillissement, elle estime que l'Etat devrait se saisir du sujet et que les marges dégagées depuis quatre ans par la majorité auraient pu servir à lancer un grand plan ambitieux pour les personnes âgées et handicapées. Enfin, elle souligne une légère évolution du taux directeur pour les établissements. Puis, elle annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président précise que les difficultés financières trouvées en 2015 ont contraint la majorité à encadrer les augmentations qui pourront de nouveau évoluer.

Mme MARCHAND estime que ce rapport expose des démarches prospectives. Elle estime qu'il faudrait envisager des solutions alternatives à l'EHPAD ou au maintien à domicile par la construction de béguinages notamment car cela pourrait permettre le développement de l'emploi en direction des jeunes et changer le regard sur le vieillissement. Sur la question de l'accueil des personnes handicapées vieillissantes pour lesquelles des solutions doivent être trouvées, elle estime qu'il appartient au Département d'y travailler.

Mme MARCHAND se dit très attachée au sujet de la prise en charge des personnes âgées et handicapées. Puis, elle annonce qu'elle votera pour cette délibération.

M. CASIER revient sur les problèmes rencontrés dans le transport des élèves handicapés qui a fait l'objet récemment d'une mauvaise presse. Il fait état de quelques problèmes qui remontent. Il estime qu'un bilan pourrait être fait, avec les familles concernées, après les modifications ou nouvel appel d'offres car une véritable confiance entre le transporteur et la famille de l'enfant transporté est essentielle. Il juge qu'il serait également intéressant d'inclure des clauses environnementales ou de proximité dans ces appels d'offres.

M. DEWAELE précise que le Département est soumis à des règles strictes et invite M. CASIER à signaler toutes difficultés ou dysfonctionnement aux services départementaux.

M. le Président apporte une précision à Mme MARCHAND sur la différence entre le baluchonnage et le béguinage.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité : les groupes « Somme à gauche », « Génération.s », « les Elus écologistes » et « Rassemblement National » s'abstenant.

M. CASIER propose de faire adopter exceptionnellement le procès-verbal de cette journée à la prochaine session et non demain matin au vu de l'heure tardive de cette fin de séance et afin de prendre en compte le temps de récupération des agents du Secrétariat des Assemblées..

M. le Président précise qu'effectivement il avait donné l'instruction de rédiger le procès-verbal après cette séance en soirée, conformément au code général des collectivités territoriales. M. le Président recueille l'avis des conseillers départementaux présents, la proposition de M. CASIER recueille leur agrément.

M. le Président lève la séance.

(la séance est levée à 23 heures 10).

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE

Mme Séverine MORDACQ

